



VILLE DE L'ÎLE-DORVAL
TOWN OF DORVAL ISLAND

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT C-16-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT C-12-03 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le projet de règlement C-16-02 intitulé «Règlement modifiant le règlement C-12-03 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 octobre 2016.

Ce projet de règlement a pour but d'interdire à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Cette modification est imposée à toutes les municipalités du Québec en vertu du Projet de loi 83 intitulé «Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique ».

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 novembre à 20 h, au 60, avenue Martin, Dorval, Québec.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement sur notre site internet ou en obtenir copie auprès de la greffière au 53061, C.P. Dorval, Dorval, H9S 5W4.

Donné à L'Île-Dorval, ce 14 octobre 2016.

Lise Simoneau
Greffière

Copie certifiée conforme